

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

Burkina Faso

Unité ~ Progrès ~ Justice



[http:// www.tresor.bf](http://www.tresor.bf)

Téléphone : (0026) 25 32 49 87

Fax :: (0026) 25 33 20 01

EMISSION SIMULTANEE DE BONS DU TRESOR

NOTE D'INFORMATION

Septembre 2017

SOMMAIRE

0- ATTESTATION DE L'EMETTEUR.....	2
I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION.....	5
I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION	5
I.3. SOUSCRIPTION DES BONS	6
I.4. REMBOURSEMENT.....	6
I.5. FISCALITE	7
I.6. AVANTAGES.....	7
II.1. Missions et attributions	9
II.2. Organisation	10
III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO.....	12
III.1 – Aperçu de la situation économique et financière du Burkina en 2016	12
III.1.1. Secteur réel.....	12
III.1.2. Finances publiques.....	14
III.1.3. Situation de la balance des paiements.....	15
III.1.4. Situation monétaire	16
III.1.5. Critères de convergence	17
III.2. PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE DU BURKINA FASO DE 2017 à 2021	18
III.3. QUALITE DE LA SIGNATURE DU BURKINA FASO.....	20
III.4. STRATEGIE DE LA DETTE A MOYEN TERME	20
ANNEXES.....	22
A. MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES	23

0- ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné **Naby Abraham OUATTARA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique**, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ouagadougou, le


**Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**

Naby Abraham OUATTARA
Chevalier de l'Ordre National

I- PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Burkina Faso a recours au marché monétaire comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Burkina Faso a réalisé avec succès plusieurs émissions de bons et obligations du Trésor et tous les termes échus ont été respectés sans incident de remboursement.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor public et de l'animation permanente du marché, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre en **septembre 2017** des bons du Trésor pour un montant de **trente (30) milliards de francs CFA**.

L'organisation matérielle de cette émission de bons du Trésor qui constitue la **neuvième** émission au titre de l'année 2017 est assurée par l'Agence UMOA-Titres conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

- But de l'émission** : La présente émission de bons et obligations du Trésor négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de cette Union en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à court terme du Trésor public du Burkina Faso.
- Emetteur** : Etat du Burkina Faso à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement.
- Réseau de placement** :

I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

- Désignation** : Bons du Trésor
- Forme des bons** : Bons dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres de la BCEAO
- Volume d'émission** : 30 milliards de F CFA
- Valeur nominale unitaire** : 1 million de F CFA.
- Durée** : 3 mois / 6 mois
- Echéance** : 07 décembre 2017 / 08 mars 2018
- Souscription** : le montant de la souscription par souscripteur ne peut dépasser 18 milliards de F CFA, soit 60% du montant de l'adjudication

- Liquidité** : les Bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013
- Organisation matérielle** : L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission
- Rendement** : la rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons.
L'adjudication se fait à taux multiples ou à taux demandés
Les soumissionnaires retenus sont rémunérés au taux de leur soumission
- Garantie** : les bons du Trésor sont garantis par l'Etat du Burkina Faso
- Date et heure de clôture** : le **jeudi 07 septembre 2017** à 10 h 30 minutes Temps Universel
- Date de dépouillement des offres** : le **jeudi 07 septembre 2017**
- Date de valeur des bons** : le **vendredi 08 septembre 2017**

I.3. SOUSCRIPTION DES BONS

La souscription primaire des Bons du Trésor est réservée aux établissements de crédit, aux SGI ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale.

- Période de souscription** : **La souscription est ouverte le 07 septembre 2017 de 9h00 à 10 h 30 minutes** Temps Universel.
- Lieu de souscription des investisseurs non bancaires** : auprès des Banques, des Etablissements Financiers, des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et des SGI de l'UEMOA.
- Dépôt des soumissions** : Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA le mardi 22 août 2017.

I.4. REMBOURSEMENT

Le remboursement du capital interviendra respectivement le **08 décembre 2017** et le **09 mars 2018**, soit le premier jour ouvré suivant l'échéance des titres.

I.5. FISCALITE

Les intérêts perçus sur les Bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso.

I.6. AVANTAGES

Les Bons du Trésor présentent les avantages ci-après pour le souscripteur :

- a) **le rendement** : les Bons du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives. La rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons ;
- b) **la fiscalité** : les intérêts perçus sur les Bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso ;
- c) **la liquidité** : les Bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la BCEAO et sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA ;
- d) **la garantie** : le remboursement est garanti par l'Etat du Burkina Faso ;
- e) **la pondération dans les risques bancaires** : les Bons du Trésor sont pondérés à 0 % dans les risques bancaires ;
- f) **la diversification du patrimoine** : les Bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres ;
- g) **la couverture des engagements d'assurance** : les Bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du code CIMA.

II- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Le Trésor public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par l'Arrêté N°2016/0195/MINEFID/SG/DGTCP du 14 juillet 2016.

II.1. Missions et attributions

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée notamment :

En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;
- de l'exécution des opérations de trésoreries de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;
- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi et du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

En matière de politique et de coopération économique et monétaire :

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous-régionale, régionale et africaine.

En matière d'appui à la formation professionnelle :

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

En matière juridique et judiciaire :

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

II.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction de Services, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

II.2.1 la Direction générale

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;
- le Secrétariat du Directeur Général ;

- le Secrétariat du Directeur général adjoint ;
- la Cellule d'appui technique.

II.2.2 Les Structures d'appui:

- l'Inspection Générale du Trésor (I.G.T) ;
- le Service des Ressources Humaines (S.R.H.) ;
- le Service Financier et du Matériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

II.2.3 Les Structures Centrales

- les directions de service

- l'Agence Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des systèmes Financiers décentralisés (DSCSFD) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;
- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.);
- la Paierie Générale (P.G.);
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires (TMDC).

II.2.4 les structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésorerie Principales (TP) ;
- les perceptions (P).

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, deux (02) cadrages macroéconomiques ont été réalisés au cours de l'année 2016 et ont permis de disposer d'une situation de l'économie sur la période 2016-2019. Aussi, les fondements du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ont été mis en place et la conférence des partenaires à Paris a été un succès. L'exercice 2017 sera l'année de l'action et de la mobilisation des ressources.

III.1 – Aperçu de la situation économique et financière du Burkina en 2016

Le Burkina Faso a adopté en juillet 2016 le document de Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020 et dont la vision s'énonce comme suit : "le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables". L'objectif global du PNDES est de « Transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents pour tous ».

Les grandes orientations du quinquennat 2016-2020 s'articulent autour de trois grands axes : réformer les institutions et moderniser l'administration, développer le capital humain et dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

A fin décembre 2016, les résultats sont les suivants :

- un taux de croissance économique de 5,9% contre 4,0% en 2015 et 4,2% en 2014 ;
- un niveau d'inflation de 0,9% contenu dans la limite de la norme communautaire de 3% maximum ;
- un taux de pression fiscale de 15,0% après 14,6% en 2015;
- un déficit global dans compris en pourcentage du PIB nominal de 3,1%.

III.1.1. Secteur réel

L'évolution du secteur selon l'optique de l'offre montre que le taux de croissance du PIB est ressorti 5,9% en 2016 contre à 4,0% en 2015. Le PIB courant s'est établi à 7 185,5 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 628,2 milliards de FCFA en 2016.

La valeur ajoutée du secteur primaire a connu une hausse de 4,9% en 2016 contre une baisse de 0,9% en 2015, soit un gain de 5,8 points de pourcentage. Cette performance est imputable à l'agriculture vivrière (+7,8% après -2,6% en 2015) et à l'agriculture de rente (+5,5% après -12,3% en 2015) à la faveur d'une bonne pluviosité.

La part du secteur primaire dans le PIB s'est située à 29,4% en 2016 contre 30,1% en 2015. Sa contribution à la croissance du PIB a été de 1,2 point de pourcentage en 2016 contre -0,2 point en 2015.

La valeur ajoutée du secteur secondaire a progressé de 5,5% en 2016, en hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2015. Cette performance est expliquée essentiellement par la bonne tenue de l'activité dans les sous-secteurs des industries extractives (+5,0%) et des BTP (+5,0%). Les autres postes du secondaire ayant également soutenu cette croissance sont les sous-secteurs « électricité, gaz et eau » (+8,4%), « autres industries manufacturières modernes » (+5,1%), et « égrenage coton » (+2,1%).

La part du secteur secondaire à la formation du PIB s'est située à 20,0% en 2016 contre 19,6% en 2015. Sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 1,0 point de pourcentage en 2016 contre 0,8 point en 2015.

Le secteur tertiaire a poursuivi sa dynamique de croissance avec un accroissement de sa valeur ajoutée de 5,9% en 2016 après 6,2% en 2015. Cette croissance serait due au sous-secteur **des services marchands** avec une progression de 6,2%, soutenue par le dynamisme de l'activité des télécommunications et des services financiers ainsi qu'au sous-secteur des services non marchands (+5,4%), porté par les transferts de l'administration publique.

Le secteur a bénéficié de la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, du dynamisme du secteur des télécommunications, du renforcement de la promotion de la « destination Burkina Faso » ainsi que des retombées des manifestations telles que le SIAO, et le Tour du Faso. La contribution du secteur tertiaire (y compris les taxes et SIFIM) à la formation du PIB a été de 50,6% en 2016 contre 50,3% en 2015. Sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 3,7 points de pourcentage en 2016 contre 3,4 points de pourcentage en 2015.

L'évolution suivant l'optique de la demande montre que La croissance du PIB réel en 2016 est portée par la consommation finale (+1,4 points de pourcentage), l'investissement (+1,6 point de pourcentage) et les échanges extérieurs (+2,9 points de pourcentage).

La consommation finale en 2016 s'est située à 5 669,0 milliards de FCFA contre 5 383,4 milliards en 2015, soit une hausse de 5,3%. Cette hausse est imputable surtout à la composante publique qui augmenterait de 8,9%.

La contribution de la consommation finale à la croissance serait de 1,4 point de pourcentage en 2016 contre 6,3 points en 2015.

La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), en hausse de 5,1%, est ressortie à 2 104,5 milliards de FCFA en 2016. Cette progression est imputable à la FBCF publique (+6,3%) et à la FBCF privée (+4,3%). Le taux d'investissement mesuré par l'investissement total sur le PIB nominal a enregistré une légère hausse. Il s'est établi à 33,3% en 2016 contre 32,8% en 2015.

L'accroissement des investissements publics s'expliquerait par la poursuite des investissements entrepris par l'Etat avec l'appui des Partenaires techniques et financiers (infrastructures administratives, construction de routes, infrastructures construites dans le cadre de la commémoration de la fête de l'indépendance à Kaya, etc.). Quant à la croissance des investissements privés, elle s'expliquerait par la normalisation de la situation sociopolitique du pays favorable au retour des investisseurs et l'allègement des mesures fiscales dans le domaine foncier.

L'investissement a contribué à hauteur de 1,6 point de pourcentage à la croissance du PIB en 2016 contre 3,5 points en 2015.

Le solde **extérieur des échanges** s'est situé à -878,7 milliards de FCFA en 2016 contre -954,5 milliards de FCFA en 2015, traduisant ainsi une amélioration de 75,8 milliards de FCFA.

Cette amélioration du solde extérieur s'expliquerait par l'augmentation plus importante des exportations que des importations.

Les échanges extérieurs contribueraient à la croissance du PIB de 2,9 points de pourcentage en 2016 contre -5,8 points en 2015.

III.1.2. Finances publiques

Les recettes totales et dons ont été mobilisés à hauteur de 1 410,7 milliards de FCFA à fin septembre 2016 contre 1278,0 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 132,7 milliards de FCFA. Cette hausse s'explique par une progression des recettes propres de 182,5 milliards de FCFA, les dons ayant enregistré une baisse de 49,9 milliards de FCFA.

Les recettes propres ont été recouvrées à hauteur de 1 230,5 milliards de FCFA à fin décembre 2016 contre 1 047,9 milliards de FCFA une année auparavant, soit une hausse de 17,4%. Cette performance est essentiellement imputable à la progression des recettes fiscales (+146,1 milliards de FCFA).

La mobilisation des dons s'est élevée à 180,2 milliards de FCFA à fin décembre 2016 contre 230,0 milliards de FCFA à fin décembre 2015, soit un repli de 49,9 milliards de FCFA. Ce fléchissement est porté principalement par les dons programmes (-43,6 milliard de FCFA).

Ces performances sont dues, entre autres, à la mise en service le 16 février 2016 du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE), à l'élargissement de l'assiette fiscale, au suivi rapproché des contribuables, à l'augmentation des taux des droits exigibles sur certains produits de luxe ainsi que l'institution d'un droit de mutation forfaitaire à payer en matière de mutation d'immeuble au profit de personnes physiques. L'adoption de la loi portant contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties, n'a pas encore produit les résultats attendus. La situation des finances publiques à fin décembre 2016 est caractérisée par une hausse des dépenses totales et prêts nets comparativement à la même période en 2015. En effet, l'exécution des dépenses et prêts nets est ressortie à 1 636,4 milliards de FCFA à fin décembre 2016 contre 1 411,6 milliards de FCFA à fin décembre 2015, en hausse de 15,9%. Cette hausse est imputable principalement à la progression des dépenses courantes (+195,5 milliards de FCFA).

A fin décembre 2016, l'encours provisoire de la dette publique s'est élevé à 2 497,03 milliards de FCFA, soit un accroissement de 14% comparativement à fin décembre 2015. Il est composé de 1 766,09 milliards de FCFA de dette extérieure et 730,98 milliards de FCFA de dette intérieure.

L'accroissement du stock de la dette entre fin 2015 et fin 2016 est imputable aussi bien à la dette extérieure (+9%) qu'à la dette intérieure (+27%).

L'encours de la dette intérieure est passé de 573,45 milliards de FCFA à fin 2015 à 730,98 milliards de FCFA à fin 2016. Cet accroissement s'explique principalement par l'émission de quatre (04) emprunts obligataires d'un montant cumulé de 165,0 milliards de FCFA avec une maturité moyenne de 5 ans et par huit (08) émissions de Bon du Trésor d'un montant cumulé de 303,5 milliards de FCFA. Il convient de préciser que l'encours des Bons du Trésor à fin 2016 est de 225,0 milliards de FCFA.

Concernant le service de la dette, le montant total provisoire des paiements à fin 2016 s'élève à 226,7 milliards de FCFA se répartissant entre les créanciers extérieurs et intérieurs pour des montants respectifs de 68,4 milliards de FCFA et 158,2 milliards de FCFA.

Tableau 1: Evolution de l'encours la dette publique de janvier 2015 à décembre 2016 (milliards de FCFA)

	2015	2016
Dette publique totale	2 159,5	2 459,0
Dette extérieure	1 464,0	1 598,8
- Multilatérale	1 255,7	1 394,9
- Bilatérale	208,3	203,9
Dette intérieure	695,5	860,2
<i>Dette publique totale en % du PIB</i>	<i>34,2</i>	<i>32,7</i>

Source : DGTCP, mars 2017

III.1.3. Situation de la balance des paiements

La Balance des biens : la balance commerciale a dégagé un solde déficitaire de 109,3 milliards de FCFA en 2016 contre un déficit de 142,7 milliards de FCFA en 2015, en raison d'un accroissement en valeur des exportations plus important que celui des importations.

Les exportations ont atteint 1 537,1 milliards de FCFA en 2016, en hausse de 10,0% sur un an, principalement du fait de la progression des exportations d'or non monétaire, les ventes à l'international de coton fibre se réduisant, en dépit de la hausse de 7,6% du prix moyen. En effet, sur la base des données provisoires des trois (03) sociétés cotonnières (Faso coton, SOCOMA et SOFITEX), la quantité de coton fibre exportée s'est chiffrée à 239,2 tonnes. Cette quantité, valorisée au cours moyen de 828,016 FCFA/tonne¹, a procuré des recettes d'exportation de 198,1 milliards de FCFA en 2016, contre 213,4 milliards de FCFA une année auparavant. S'agissant des ventes d'or non monétaire à l'étranger, les recettes y relatives se sont élevées à 960,6 milliards de FCFA en 2016 contre 875,8 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 9,7%, à la faveur de la progression tant des cours mondiaux que des quantités.

¹ Cours moyen indiqué par les sociétés cotonnières

Les importations se sont situées à 1.646,4 milliards de FCFA en 2016, en augmentation de 6,9%. Cet accroissement a été porté par les biens d'équipement (+77,6 milliards de FCFA), les biens intermédiaires (+57,4 milliards de FCFA) à la faveur notamment de la construction de nouvelles mines d'or et par les produits alimentaires (+9,6 milliards de FCFA), en raison de la baisse de la production céréalière de la campagne agricole 2015/2016. Parallèlement, les importations de produits pétroliers ont affiché un repli de 39,9 milliards de FCFA en 2016, en liaison avec le recul de 16,0% des cours moyens internationaux.

Balance des services : la balance des services a dégagé un solde de -476,2 milliards de FCFA en 2016 contre -458,7 milliards de FCFA un an auparavant, soit une détérioration de 3,8%, principalement due à l'augmentation des coûts des autres services, notamment financiers et d'assurance, fournis par des non-résidents.

Balance des revenus primaires : le solde de la balance des revenus primaires est ressorti à -176,7 milliards de FCFA en 2016 contre -199,5 milliards de FCFA en 2015, soit une amélioration de 11,4%, portée principalement par la baisse des paiements de revenus d'investissements (-23,4 milliards de FCFA, soit -12,3%).

Balance des revenus secondaires : le solde des revenus secondaires s'est établi à 228,5 milliards de FCFA en 2016, en baisse de 15,9% sur un an, reflétant la diminution des appuis budgétaires (-35,0%).

Au total, les transactions courantes avec le reste du monde se sont soldées par une amélioration du déficit courant qui est passé de 8,1% du PIB en 2015 à 7,5% en 2016. Hors dons officiels, les transactions courantes se sont soldées par un déficit de 8,9% du PIB en 2016 contre 10,3% en 2015.

III.1.4. Situation monétaire

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des Institutions monétaires sont ressortis à 946,2 milliards de FCFA à fin décembre 2016, augmentant ainsi de 45,1% par rapport à fin décembre 2015. Cette progression est essentiellement attribuable aux banques, dont les AEN se sont accrus de 305,9 milliards de FCFA.

La hausse des avoirs extérieurs nets (AEN) des banques résulte d'un accroissement de leurs créances brutes sur les non-résidents (+429,7 milliards de FCFA, dont 257,3 milliards de FCFA de souscription aux titres des autres Etats de l'UEMOA) plus important que celui de leurs engagements extérieurs à court terme (+123,8 milliards de FCFA). Quant à la contraction des AEN de l'Institut d'émission, elle s'explique par une hausse des engagements extérieurs (+21,5 milliards de FCFA) plus prononcée que celle de ses avoirs extérieurs (+9,9 milliards de FCFA) au cours de la période sous revue.

Le crédit intérieur s'est établi à 2 113,4 milliards de FCFA à fin décembre 2016 contre 2 078,6 milliards de FCFA à fin décembre 2015, en progression de 1,7%.

L'accroissement observé est imputable à l'augmentation des crédits à l'économie de 142,3 milliards de FCFA, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'étant améliorée de 107,5 milliards de FCFA.

Les crédits à l'économie se sont situés à 2 039,8 milliards de FCFA à fin décembre 2016 contre 1 897,5 milliards de FCFA à fin décembre 2015, soit une hausse de 7,5%. Cette expansion résulte d'un accroissement des crédits de campagne (+99,5 milliards de FCFA) conjugué à celui des crédits ordinaires (+42,8 milliards de FCFA).

S'agissant des nouvelles mises en place de crédits, le montant cumulé sur les douze mois de l'année 2016 s'est chiffré à 1 558,8 milliards de FCFA contre 1 826,3 milliards de FCFA en 2015, soit une baisse en glissement annuel de 14,6%.

Pour ce qui concerne les crédits recensés à la Centrale des Risques, ils ont atteint un montant de 1 980,7 milliards de FCFA à fin décembre 2016, en accroissement de 10,7% sur un an. Sur le plan de la répartition sectorielle, comme en 2015, les principaux secteurs bénéficiaires des crédits octroyés à fin décembre 2016 sont : les services divers avec une part de 28,7%, le commerce et les restaurants avec 25,6%, les bâtiments et travaux publics avec 16,2%, les activités industrielles avec 15,5% et les transports et communications avec 10,3%. S'agissant en particulier du secteur primaire, il a reçu 3,7% du volume des crédits octroyés à fin décembre 2016, en progression de 1,8 point de pourcentage par rapport à sa part de 1,9% à fin décembre 2015.

La **PNG** s'est améliorée de 107,5 milliards de FCFA, passant de +181,1 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à +73,6 milliards de FCFA à fin décembre 2016, sous l'effet d'un accroissement des créances de l'Etat (+182,6 milliards de FCFA) plus important que celui de ses engagements (+75,1 milliards de FCFA).

Suivant l'évolution de ses contreparties, la **masse monétaire** est ressortie à 2 868,3 milliards de FCFA à fin décembre 2016, augmentant ainsi de 302,8 milliards de FCFA (+11,8%) sur un an. Cet accroissement se retrouve exclusivement dans les dépôts (+321,3 milliards de FCFA, soit +14,2%), la circulation fiduciaire ayant connu par contre une décélération de 18,5 milliards de FCFA (-6,2%).

III.1.5. Critères de convergence

Au regard de l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, les critères de convergence au titre de l'année 2016 se présentent comme suit :

- **Ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au produit intérieur brut (norme inférieure ou égale à 3%)** : l'objectif retenu pour ce critère dans le Programme Pluriannuel de convergence (PPC) 2016-2020 est un solde de -2,7% du PIB nominal en 2016. A fin 2016, le déficit budgétaire dons compris rapporté au PIB nominal est ressorti à 3,1% ;
- **Taux d'inflation en moyenne annuelle (norme inférieure ou égale à 3%)** : ce critère est ressorti à -0,2% à fin décembre 2016 contre +0,9% en 2015 en conformité avec la norme communautaire de 3% maximum et à la prévision de 1,9% dans le PPC 2016-2020 ;

- **Réserves extérieures brutes en mois d'importations² (norme supérieur ou égale à 3 mois d'importations)** : le niveau des réserves est projeté à 5,2 mois³ à fin décembre 2016 contre 5,4 mois en 2015, en phase avec la norme communautaire de 3 mois minimum ;
- **Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale⁴** : le Burkina Faso n'a pas eu recours à un financement du déficit budgétaire par la Banque centrale.
- **Ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal (norme inférieure ou égale à 70%)**. Ce ratio est ressorti à 34,7% en 2016 contre 34,2% en 2015, en conformité avec la norme communautaire de 70% maximum ;
- **Variation du change nominal (+/-10%)** : la variation du taux de change moyen du FCFA par rapport à l'Unité de compte de l'Afrique de l'ouest (UCAO) s'est établi à +0,5% en 2016 contre une dépréciation de 0,9% en 2015, se situant ainsi dans la bande de $\pm 10\%$ CEDEAO, mars 2017).

En somme, le Burkina Faso a respecté en 2016 cinq (05) critères de convergence dont trois (03) critères de premier rang et les deux (02) critères de second rang.

Tableau 2: Etat de la convergence macroéconomique au titre de l'année 2016

Eléments d'appréciation	Normes CEDEAO	Réa. 2015	Objectif 2015 ⁵	Réa. 2016
Ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au produit intérieur brut (PIB) (%)	$\leq 3\%$	2,1	2,7	3,1
Taux d'inflation annuel moyen (%)	$\leq 10\%$	+0,9	1,8	-0,2
Réserves extérieures brutes en mois d'importations	≥ 3 mois	5,3	-	5,2
Financement par la Banque Centrale du déficit budgétaire par rapport aux recettes fiscales (RF) de l'exercice précédent	$\leq 10\%$ des RF de l'année précédente	0,0	0,0	0,0
Ratio dette / PIB (%)	$\leq 70\%$	34,2	27,3	32,7
Variation du taux de change nominal en %	Stable +/-10%	-0,9		+0,5

III.2. PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE DU BURKINA FASO DE 2017 à 2021

Le cadre macroéconomique à moyen terme resterait compatible avec les objectifs de politique économique bâtis autour du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), sur la période 2016-2020, avec pour ambition de parvenir à la transformation structurelle de l'économie. La croissance moyenne est projetée à 7,8% avec une cible de 8%. Elle résulterait de la mise en œuvre d'infrastructures structurants et de réformes structurelles.

Sur la période de projection 2017-2021, le Gouvernement entend mener une politique budgétaire volontariste qui reste en adéquation avec les critères de convergence de l'UEMOA et de

² Ce critère est calculé par la BCEAO et le niveau de réalisation est le même pour chaque Etat membre de l'UEMOA

⁵ Programme Pluriannuel de convergence 2015-2019

soutenabilité de la dette publique. Cette politique vise l'intensification et l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissements ainsi que la maîtrise des dépenses courantes.

Ainsi, le niveau des investissements projetés serait en phase avec les objectifs de croissance du PNDES. Les recettes totales et dons progresseraient en moyenne annuelle de 15,6%, passant de 2 000,7 milliards de FCFA en 2017 à 3 219,7 milliards de FCFA en 2021. En particulier, les recettes fiscales ressortiraient à 2 322,5 milliards de FCFA en 2021, après un niveau de 1 315,5 milliards de FCFA en 2017, soit un taux de croissance annuel moyen de 15,6% sur la période 2017-2021.

Tableau 3 : Evolution des ressources budgétaires 2016-2021 (en milliards de FCFA)

ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes totales et dons	1 570,2	2 000,7	2 387,5	2 691,7	2 946,1	3 219,7
Recettes totales hors dons	1 283,9	1 434,5	1 816,0	2 089,6	2 337,7	2 585,0
Recettes courantes	1 283,9	1 434,5	1 816,0	2 089,6	2 337,7	2 585,0
Recettes fiscales	1 127,3	1 315,5	1 606,2	1 862,9	2 088,1	2 322,5
Recettes non fiscales	156,6	119,0	209,9	226,6	249,6	262,6
Dons	286,3	566,2	571,5	602,2	608,4	634,7

Source : DGTCP, octobre 2016

Sur la période 2017 à 2021, en matière de dépenses, les interventions de l'Etat devront, d'une part, s'orienter vers des investissements structurants, en vue d'une transformation structurelle de l'économie et, d'autre part, consolider les actions entreprises, notamment par la poursuite des mesures de réduction du train de vie de l'Etat, la rationalisation des dépenses courantes et la bonne gestion de la dette publique.

Les priorités du budget s'articuleraient autour des trois (03) axes stratégiques suivants :

- réformer les institutions et moderniser l'administration ;
- développer le capital humain ;
- dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

Pour ce qui est des perspectives de convergence, le programme de convergence du Burkina Faso sur la période 2017-2021, il ressort les objectifs centraux suivants :

- réaliser un taux de croissance annuel moyen de 7,8% ;
- respecter le critère clé et le taux de pression fiscale à l'horizon de 2019 ;
- contenir le taux d'inflation et le ratio d'endettement dans les normes communautaires respectives de 3% et 70% maximum ;
- améliorer le ratio masse salariale sur les recettes fiscales.

S'agissant du ratio masse salariale sur les recettes fiscales, sur la base de l'ensemble des stratégies et programmes qui seraient mis en œuvre, il ressort toujours au-dessus de la cible de 35% maximum. De ce fait, des mesures spécifiques devraient être prises, en vue du redressement du profil de ce critère.

Tableau 4 : Profil des critères de convergence sur la période 2016-2021 (en %)

ANNEES	Normes	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CRITERES DE PREMIER RANG							

Ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (en %)	≥ -3	-3,3	-5,3	-4,1	-3,0	-2,9	-2,8
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	1,7	2,1	1,4	1,4	1,5	1,7
Ratio de l'encours total de la dette publique sur PIB nominal (en%)	≤ 70	34,2	36,4	36,6	36,9	36,4	34,8
CRITERES DE SECOND RANG							
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	≤ 35	46,0	41,9	39,1	37,3	36,8	36,6
Taux de pression fiscale (en %)	≥ 20	16,5	17,4	19,4	20,5	21,0	21,4

Source : CNPE, octobre 2016

Sur la période du programme et ce jusqu'en 2027, le Burkina Faso serait en phase avec le respect des critères de convergence en 2019, à l'exception du critère de second rang « masse salariale sur les recettes fiscales » qui, toutefois, se caractérise par une amélioration continue.

III.3. QUALITE DE LA SIGNATURE DU BURKINA FASO

Dans son communiqué, publié le 26 mai 2017, l'Agence de notation américaine Standard & Poor's (S&P) a confirmé la note souveraine «B/B» du Burkina. Cette note est assortie d'une perspective stable.

Par ailleurs, le 16 décembre 2016, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a achevé les consultations de 2016 au titre de l'article IV avec le Burkina Faso. A l'issue du Conseil, les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités ont continué d'obtenir de solides résultats dans le cadre de leur programme appuyé par le FMI et que les perspectives économiques s'améliorent après deux années de croissance plus faible.

III.4. STRATEGIE DE LA DETTE A MOYEN TERME

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la dette et des finances publiques dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), il a été adopté à Dakar le 04 juillet 2007, le Règlement n° 09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique. Ce dispositif permet, entre autres, à chaque pays membre d'avoir un guide concernant les décisions d'emprunts de manière à couvrir son besoin de financement tout en tenant compte des moyens dont il dispose pour assurer le service de sa dette actuelle et future ainsi que des chocs auxquels il peut être exposé. En réponse à ce Règlement, le Burkina Faso s'est doté d'une stratégie couvrant la période 2017-2020.

La nouvelle Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) entend poser les bases d'un meilleur endettement pour couvrir de façon efficiente l'important besoin de financement que nécessite la mise en œuvre du PNDES.

La présente stratégie de gestion de la dette à moyen terme traduit la volonté du Gouvernement de parvenir à une gestion optimale de la dette, conforme aux standards internationaux.

Les principaux axes de la stratégie se résument comme suit :

- maintenir le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en Euro seront privilégiés au regard de leur faible coût et du risque de change peu élevé qu'ils présentent ;
- recourir aux ressources non concessionnelles. Cette option se justifie par l'importance des besoins à couvrir dans un contexte de mise en œuvre du PNDES et de contraction des ressources concessionnelles. Toutefois, le recours à ces ressources s'ajusterait avec les normes prudentielles en la matière. Dans ce sens un plafond de ces financements semi-concessionnels devrait être maintenu ;
- maintenir et renforcer le recours du Burkina Faso au marché financier régional de l'UEMOA. Nonobstant le coût élevé de la dette domestique, le recours au marché demeure une option stratégique non négligeable. En effet, le marché financier donne l'opportunité de diversifier les ressources de financement tout en réduisant la dépendance du pays vis-à-vis des partenaires extérieurs. En outre, le développement d'un marché financier aura des avantages considérables sur l'accès et les coûts de financements des entreprises locales. Enfin, le marché est une alternative de financement en cas de choc exigeant une action urgente compte tenu des délais très longs pour la mobilisation des financements extérieurs auprès des créanciers non commerciaux.

Les orientations budgétaires projetées devraient permettre de consolider la relance de l'économie amorcée en 2016. Ainsi, sur la période, les recettes totales et dons progresseraient en moyenne de 20,6% sur la période 2017-2020, passant de 2 361,47 milliards de FCFA en 2017 pour s'établir à 3 190,85 milliards de FCFA en 2020. Le taux de pression fiscale passerait de 19,5% en 2017 après un niveau estimé de 15,9% en 2016.

Les dépenses totales augmenteraient de 19,2% en moyenne sur la période 2017-2020. Elles passeraient de 2 771,75 milliards de FCFA en 2017 pour s'établir à 3 569,78 milliards de FCFA en 2020. Cette croissance est imputable principalement aux dépenses en capital (+33,4%) en lien avec la programmation de plusieurs projets structurants dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social.

En moyenne sur la période, le solde budgétaire ressortirait déficitaire à 391,42 milliards de FCFA soit 4,3% du PIB et l'encours de la dette en pourcentage du PIB ou taux d'endettement global ressortirait à 31,8%, dont 22,3% pour la dette extérieure et 9,5% pour la dette intérieure. Sur le plan communautaire de l'UEMOA, le Burkina Faso reste très en deçà du seuil de 70% fixé pour ce ratio durant la période projetée.

En conclusion, le Burkina Faso poursuivra sa politique prudentielle d'endettement public en couvrant l'essentiel des besoins de financement par des emprunts concessionnels. A cet effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument dans une stratégie de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales et sous régionale et lui permette d'honorer à bonne date ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et de pérenniser l'excellente qualité de sa signature auprès des investisseurs.

ANNEXES

A. MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES

A.1 - DESCRIPTIF DU PRINCIPE

L'adjudication à taux multiples ou à taux demandé est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication de bons du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de taux. Ces taux doivent être fonction des taux de rémunération de l'épargne sur le marché. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux taux proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre croissant des taux d'intérêt et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

A.2 - EXEMPLE PRATIQUE

Soit l'adjudication à taux multiples de bons du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale unitaire : 1 million de F CFA
- Montant mis en adjudication : 25 milliards de F CFA

Soit les propositions d'offres qui se présentent de la manière suivante :

Les investisseurs	Montants proposés	Taux proposés
X souscrit pour un montant total de 13 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	6 milliards de F CFA	3,75%
	3 milliards de F CFA	4,00%
	4 milliards de F CFA	4,50%
Y souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	3 milliards de F CFA	3,25%
	4 milliards de F CFA	3,75%
	4 milliards de F CFA	4,25%
Z souscrit pour un montant total de 8 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	5 milliards de F CFA	3,80%
	2 milliards de F CFA	4,50%
	1 milliard de F CFA	5,00%

A l'adjudication, les taux proposés sont classés par ordre croissant et les résultats se présentent comme suit :

Taux proposés	Montants proposés	Souscripteurs	Cumul des offres	Observations
3,2500%	3 milliards de F CFA	Y	3 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	6 milliards de F CFA	X	9 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	4 milliards de F CFA	Y	13 milliards de F CFA	Offre retenue
3,8000%	5 milliards de F CFA	Z	18 milliards de F CFA	Offre retenue
4,0000%	3 milliards de F CFA	X	21 milliards de F CFA	Offre retenue
4,2500%	4 milliards de F CFA	Y	25 milliards de F CFA	Offre retenue
4,5000%	4 milliards de F CFA	X	29 milliards de F CFA	rejetée
4,5000%	2 milliards de F CFA	Z	31 milliards de F CFA	rejetée
5,0000%	1 milliard de F CFA	Z	32 milliards de F CFA	rejetée

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 25 milliards de F CFA sont celles effectuées à un taux variant entre 3,2500% et 4,2500% soit {25 Mds = 3 Mds (à 3,25%) + 6 Mds (à 3,7500 %) + 4 Mds (à 3,7500 %) + 5 Mds (à 3,8000 %) + 3 Mds (à 4,0000%) + 4 Mds (à 4,2500%)}.}

Les autres soumissions sont rejetées car le montant proposé permet d'avoir un cumul de montants supérieur au montant mis en adjudication.

Le taux marginal est de 4,25000 % car c'est le taux pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication. Les taux de souscription et d'absorption ressortent respectivement à 146,67% et 68,18%, tandis que le rendement moyen pondéré est de 3,8567%.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au taux marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

**ADRESSES DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO
ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES**

<p>BENIN</p> <p>COTONOU Avenue Jean-Paul II 01 B.P. 325 RP Téléphone : (229) 21 36 46-00/21 31 24 66/21 31 24 67 Courriel : courrier.BDN@bceao.int Téléfax : (229) 21 31 24 65</p>	<p>NIGER</p> <p>- NIAMEY Rue de l'Uranium B.P. 487 Téléphone : (227) 20 72 33 30/20 72 33 40 Courriel : courrier.HDN@bceao.int Téléfax : (227) 20 73 47 43</p>
<p>BURKINA</p> <p>OUAGADOUGOU Avenue Gamal Abdel Nasser 01 B.P 356 Téléphone : (226) 25 49 05 00/25 49 05 01/25 30 60 15 Courriel : courrier.CDN@bceao.int Téléfax : (226) 25 31 01 22</p>	<p>SENEGAL</p> <p>DAKAR Boulevard du Général de Gaulle x Triangle Sud B.P. 3159 Téléphone : (221) 33 889 45 45 Courriel : courrier.KDN@bceao.int Téléfax : (221) 33 823 57 57</p>
<p>COTE D'IVOIRE</p> <p>ABIDJAN Av. Abdoulaye FADIGA angle Bd Roussel 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00/20 20 85 00 Courriel : courrier.ADN@bceao.int Téléfax : (225) 20 22 00 40/20 22 28 52</p>	<p>TOGO</p> <p>LOME Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 22 21 53 84 Courriel : courrier.TDN@bceao.int Téléfax : (229) 22 21 76 02</p>
<p>MALI</p> <p>BAMAKO 94, Avenue Moussa TRAVELE B.P. 206 Téléphone : (223) 20 70 02 00/20 22 47 86 Courriel : courrier.DDN@bceao.int Téléfax : (223) 20 22 47 86</p>	<p>GUINEE BISSAU</p> <p>BISSAU Avenida Combatentes da Liberdade da Patria B.P. 38 Téléphone : (245) 325 63 25/321 55 48/321 41 73 Courriel : courrier.SDN@bceao.int Téléfax : (245) 325 63 00</p>

AGENCE UMOA-TITRES

Contacts : Mme Nasrine CHOBLI

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57

Tél.: (221) 33 839 08 14

E-mail : adjudications@umoatitres.org